



Ma voiture en stationnement une autre voiture qui roulé

Par **assus**, le **16/04/2016** à **08:07**

bonjour
voilà ma voiture était garé sur un place de stationnement accoté de mon lieu travaille
une voiture qui rouler un peu vite a perdu le controle car d'après le témoins la filles
responsable de l'accident était au telephone et à foncer sur ma voiture tellement fort due sa
voiture elle ses retourner suite a sa ma voiture a taper la voiture qui ce trouver en
stationnement devant ma voiture
moi je suis arrivé il y avait déjà les pompier qui s occuper
de la filles responsable de l'accident il y avais aussi la police qui a pris mon identité mais sans
me demander le papier de mon véhicule ni l'assurances et puits ils mon passé l'identité et le
nom de l'assurance de la responsable ! voilà
moi je n ai pas d assurance !!
nqu est ce que je
risque surtout pour la voiture de devant en sachant que je n'étais pas dans ma voiture au
moment de l'accident ,ni le propriétaire de la voiture qui a été endommagé garé devant ma
voiture ??
comment faire pour pouvoir ce faire remboursé les dégats sur ma voiture ?? on
sachent que j'ai pris une assurance pour ma voiture accidenté 6h après l'accident! cette
assurent me propose de faire un recoure au prés de l'assurance de la responsable !! mais ce
recoure me coutra 250 euros!
nest ce que j'arriverai a avoir quelque chose de cette
maninre??
merci

Par **chaber**, le **16/04/2016** à **08:37**

bonjour
[citation] la police qui a pris mon identité mais sans me demander le papier de mon
véhicule ni l'assurances[/citation]
Coup de chance pour vous: défaut d'assurances qui aurait pu
vous coûter
- une amende de 3 750 €,
- une suspension de permis de conduire (jusqu'à
3 ans),
- l'annulation de votre permis de conduire et l'interdiction de le repasser pendant 3

ans (au plus),rn - l'interdiction de conduire certains véhicules, même s'ils ne nécessitent pas le permis de conduire,rn - la confiscation du véhicule.rnrnrn[citation]mais ce recoure me coutra 250 euros!rnest ce que j arriverai a avoir quelque chose de cette maninre?[/citation] **vous pouvez toujours vous débrouiller seul (bon courage)**rnrn- vis à vis de l'assureur de l'autre véhicule en stationnementrnrn- vis à vis de l'assureur du responsable
rnrn- obtenir le rapport de police par un avocat

Par **assus**, le **16/04/2016 à 16:03**

et pour la voiture garé devant la mienne qui a été touché par la mienne sans que je sois a l'intérieure !quelle assurance doit intervenir ?rnmerci

Par **morobar**, le **16/04/2016 à 17:06**

Vous allez rapidement le savoir.rnL'assureur de ce véhicule va vous questionner.